



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 22 août 2022, à 18 heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle municipale à BLANNAY sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

20 Conseillers Communautaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n° 2), Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 3/3), Didier IDES, Marie-Claire LIMOSIN, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

1 Conseiller titulaire excusé ayant donné un pouvoir de vote : Olivier MAGUET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

1 Conseiller titulaire présent ayant un pouvoir de vote : Pascal GERMAIN.

Date de la convocation	Lundi 8 août 2022
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	20
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2022-16

Objet : Attribution du marché des transports des enfants des écoles de la CCAVM vers les équipements sportifs « années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 »

Le Président rappelle que la CCAVM assure les services réguliers de transport des élèves des écoles primaires des communes de la Communauté de Communes à destination des équipements sportifs (piscine intercommunale d'AVALLON et gymnases de MONTILLOT, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de l'ISLE-SUR-SEREIN). Dans ce cadre, il explique qu'une consultation a été lancée pour les marchés de transport comme suit :

- Lot n°1 : transport des écoles d'AVALLON à destination de la piscine intercommunale d'AVALLON pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024,
- Lot n°2 : transport des écoles hors AVALLON à destination de la piscine intercommunale d'AVALLON pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024,
- Lot n°3 : transport des écoles hors AVALLON à destination des gymnases de MONTILLOT, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de l'ISLE-SUR-SEREIN pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024.

Le Président indique que les Cars de la Madeleine et la société TRANSDEV BFC NORD ont remis une offre et il propose au Bureau Communautaire de délibérer pour,

- ✓ Attribuer les marchés au titre des années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 comme suit :
 - Lot n°1 : transport des écoles d'AVALLON à destination de la piscine intercommunale d'AVALLON à la société TRANSDEV BFC NORD, sise 3 rue de Fontenottes 89000 AUXERRE, présentant la meilleure offre commerciale pour un montant de 54,00 euros HT par rotation (aller/retour),
 - Lot n°2 : transport des écoles hors AVALLON à destination de la piscine intercommunale d'AVALLON aux Cars de la Madeleine, sis 10 chemin de la Bataille 89200 GIVRY, présentant la meilleure offre commerciale pour un montant de 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
 - Lot n°3 : transport des écoles hors AVALLON à destination des gymnases de MONTILLOT, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de l'ISLE-SUR-SEREIN aux Cars de la Madeleine, sis 10 chemin de la Bataille 89200 GIVRY, présentant la meilleure offre commerciale comme suit :
 - Transport vers le gymnase de QUARRÉ-LES-TOMBES : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
 - Transport vers le gymnase de MONTILLOT : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
 - Transport vers le gymnase de l'ISLE-SUR-SEREIN : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),

Et, le cas échéant,

- ✓ L'autoriser à signer toutes les pièces des marchés avec les prestataires retenus.



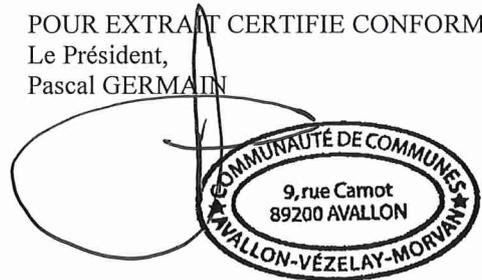
Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- ✓ **ATTIBUE** les marchés au titre des années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 comme suit :
 - **Lot n°1** : transport des écoles d'AVALLON à destination de la piscine intercommunale d'AVALLON à la société TRANSDEV BFC NORD, sise 3 rue de Fontenottes 89000 AUXERRE, présentant la meilleure offre commerciale pour un montant de 54,00 euros HT par rotation (aller/retour),
 - **Lot n°2** : transport des écoles hors AVALLON à destination de la piscine intercommunale d'AVALLON aux Cars de la Madeleine, sis 10 chemin de la Bataille 89200 GIVRY, présentant la meilleure offre commerciale pour un montant de 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
 - **Lot n°3** : transport des écoles hors AVALLON à destination des gymnases de MONTILLOT, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de l'ISLE-SUR-SEREIN aux Cars de la Madeleine, sis 10 chemin de la Bataille 89200 GIVRY, présentant la meilleure offre commerciale comme suit :
 - Transport vers le gymnase de QUARRÉ-LES-TOMBES : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
 - Transport vers le gymnase de MONTILLOT : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
 - Transport vers le gymnase de l'ISLE-SUR-SEREIN : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces des marchés avec les prestataires retenus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 22 août 2022, à 18 heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle municipale à BLANNAY sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

20 Conseillers Communautaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n° 2), Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 3/3), Didier IDES, Marie-Claire LIMOSIN, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

1 Conseiller titulaire excusé ayant donné un pouvoir de vote : Olivier MAGUET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

1 Conseiller titulaire présent ayant un pouvoir de vote : Pascal GERMAIN.

Date de la convocation	Lundi 8 août 2022
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	20
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2022-17

Objet : Demandes de subventions pour l'acquisition et l'aménagement du Pôle technique et environnemental

Monsieur Olivier RAUSCENT présente un avant-projet d'aménagement du Pôle technique et environnemental pour un coût total estimé de 743 197,00 euros HT réparti comme suit (*cf. : acquisition du bâtiment incluse*), précisant que le projet définitif devra faire l'objet d'une approbation du Conseil Communautaire :

Libellés	Montant HT
Acquisition du bâtiment	290 000,00
Maîtrise d'œuvre	31 770,00
Aménagement extérieur	90 132,62
Aménagement intérieur	323 031,12
Divers et imprévu, 2% sur les aménagements	8 263,26
Total HT	743 197,00

En réponse à diverses questions, Monsieur Olivier RAUSCENT précise :

- L'aménagement est prévu uniquement au rez-de-chaussée pour des raisons financières,
- Une réserve d'eaux de pluie sera installée,
- L'isolation sera réalisée avec de la laine de bois,
- La surface de l'ombrière sera dimensionnée en fonction de la taille des panneaux photovoltaïques et du volume des bacs de collecte stockés à cet endroit,
- Les accès différents du public et des agents,
- Les services environnement, technique et Natura 2000 seront amenés à occuper les locaux,
- La disponibilité des locaux est prévue courant 2023.

Le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour l'autoriser à solliciter les subventions auprès de l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022), du Conseil Départemental de l'Yonne (Pacte des Territoires 2022-2027) et, le cas échéant, de tous autres financeurs potentiels, dans le cadre du financement de l'acquisition et de l'aménagement du Pôle technique et environnemental selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Base éligible par financeur	% sur la base éligible retenue	Montants subventions	% sur la totalité de l'opération
État (DETR 2022)	643 197	60%	385 918	51,92%
Conseil Départemental de l'Yonne (Pacte des Territoires 2022-2027)	500 000	30%	150 000	20,18%
Total des subventions			535 918	72,10%
Prêt classique 2021 sur 10 ans			190 000	25,56%
Fonds propres			17 279	2,34%
Total HT			743 197	100%
TVA			148 639	
Total TTC			891 836	

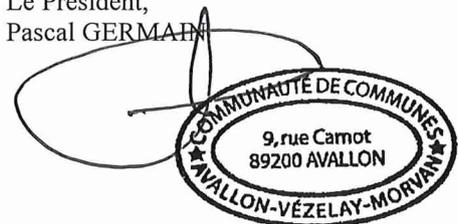
Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022), du Conseil Départemental de l'Yonne (Pacte des Territoires 2022-2027) et, le cas échéant, de tous autres financeurs potentiels, dans le cadre du financement de l'acquisition et de l'aménagement du Pôle technique et environnemental selon le plan de financement ci-dessus,
- AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente délibération.
- ✓ des marchés avec les prestataires retenus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 22 août 2022, à 18 heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle municipale à BLANNAY sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

20 Conseillers Communautaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n° 2), Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 3/3), Didier IDES, Marie-Claire LIMOSIN, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

1 Conseiller titulaire excusé ayant donné un pouvoir de vote : Olivier MAGUET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

1 Conseiller titulaire présent ayant un pouvoir de vote : Pascal GERMAIN.

Date de la convocation	Lundi 8 août 2022
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	20
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2022-18

Objet : Fonds régional d'avances remboursables « consolidation de la trésorerie des TPE »

Par une délibération en date du 27 juillet 2020, le Président rappelle que la CCAVM a abondé le Fonds régional d'avances remboursables « consolidation de la trésorerie des TPE » à hauteur de 1,00 euro par habitant, soit un montant de 18 952,00 euros. Après les explications apportées en cours de séance, il propose au Bureau Communautaire, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 13 septembre 2021 lui donnant délégation, de délibérer pour l'autoriser à signer la convention de partenariat entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la CCAVM relative au droit de reprise du Fonds régional d'avances remboursables « consolidation de la trésorerie des TPE » telle qu'elle est exposée.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la CCAVM relative au droit de reprise du Fonds régional d'avances remboursables « consolidation de la trésorerie des TPE »

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN

